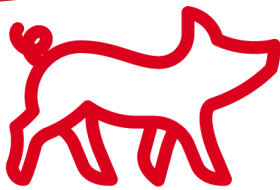


ACTUA **PORC**

L'ACTUALITÉ DE LA FILIÈRE PORCINE DE RHÔNE-ALPES

DANS CE NUMÉRO

Enquête sur le métier d'éleveur porcin	1
A découvrir: Interporcra.fr	2
Evolution des codes OBS	2-3
Point sanitaire : PPA et aires de lavage	4
L' actu en bref	4
Contacts	4



Trois possibilités pour nous renvoyer le questionnaire:

par mail à :
aberezyiat@interporcra.fr

par courrier à:
Interporc Rhône-Alpes
Agathe BEREZYIAT
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON cedex 07

par fax:
04 72 72 49 25

Edito

2017, retour d'une filière porcine optimiste et dynamique ?

"Il apparait que de nombreux facteurs sont réunis pour contribuer à la rentabilité de nos entreprises permettant ainsi le retour aux investissements nécessaires à leur pérennité. En effet, la conjoncture du dernier trimestre, le peu de stock en frigo, les besoins à l'export et les prévisions de production nous incitent à une certaine confiance. Il nous faut cependant nous garder d'une trop grande euphorie et rester vigilant. Des signaux d'alerte sont là pour nous ramener à une réalité toujours en mouvement et imprévisible:

*-les risques sanitaires, avec la PPA qui s'approche de nos frontières,
-la structure de nos débouchés essentiellement dépendants d'un pays peut se révéler dangereuse et risquée*

-phénomène sociétal en pleine ascension alarmant et redoutable : les discours populistes et démagogiques de groupes « anti viande » qui martèlent les médias pour déstabiliser et mettre à mal tout le travail des professionnels de la filière.

Notre feuille de route de 2017 est toute tracée! Continuons la mobilisation et la défense de notre filière et ce, pour tous les maillons. Notre unité sera notre force !"

Par Thierry THENOZ, Président d'Interporc Rhône-Alpes.

Enquête sur le métier d'éleveur porcin

Le grand défi de ces prochaines années pour la filière porcine régionale est de se maintenir et se conforter en termes de volumes de production pour les différents maillons. Or, comme beaucoup d'autres productions, nous sommes confrontés à une difficulté majeure de recrutement de personnel pour travailler en élevage. Des offres d'emploi ne sont actuellement pas pourvues par manque de candidats. De plus, compte tenu de la pyramide des âges des personnes travaillant en élevage porcin, ce déficit risque de s'accroître, mettant en péril la poursuite de l'activité d'élevage en Rhône-Alpes, donc de la production de porcs.

C'est pourquoi Interporc Rhône-Alpes s'est donné comme objectif de travailler sur l'attractivité des métiers de l'élevage et particulièrement sur la promotion du métier d'éleveur de porcs.

Nous avons ainsi créé un questionnaire destiné aux éleveurs porcins régionaux. Il nous permettra d'évaluer les besoins en main d'oeuvres de la région et de concevoir un plan de communication en conséquence. Vous le trouverez joint à votre Actuaporc.

Nous vous remercions de bien vouloir le compléter le plus précisément possible et de nous le renvoyer **avant le 31 Mars 2017**.

A découvrir: Interporcra.fr

Cette année, grâce à son site internet, Interporc s'offre plus de visibilité et vous permet d'accéder encore plus facilement à l'actualité porcine tout en créant davantage d'interactions entre les différents maillons de la filière.

Comment le trouver?

Il suffit de taper "Interporcra.fr" dans n'importe quel moteur de recherche.

A qui s'adresse t'il?

Il s'adresse à la fois aux éleveurs professionnels et aux particuliers qui élèvent des porcs pour leur consommation personnelle mais aussi à tous les curieux qui cherchent à s'informer sur notre filière porcine régionale.

Actuellement, que peut-on y trouver?

De façon générale, il permet d'accéder à :

- des informations pour comprendre le fonctionnement de la filière et le rôle d'Interporc
- des données chiffrées sur les volumes de production, d'abattage et de transformation

Les professionnels quant à eux pourront s'informer sur leurs obligations vis à vis de BDPORC et accéder à leurs résultats PCM.

Quelles sont les perspectives d'évolutions?

Le site va continuer d'évoluer et de relayer l'actualité de la filière régionale et nationale. Vous pourrez ainsi être informé sur les évolutions de la réglementation environnementale, de l'abattage (et la pesée classement), sur les aides disponibles pour vos projets d'investissements, etc...



La Filière Porcine de Rhône-Alpes en 2015

ELEVAGE

En 2015, on recense 444 sites ayant une activité d'élevage porcin sur la région Rhône-Alpes (voir la répartition ci-dessous).
La production se maintient avec 450 347 porcs charcutiers pour l'année (contre 452 457 porcs charcutiers produits en 2014).

Type d'élevage	Nbre de sites	Nbre de places de post-sevrage	Nbre de places d'engraissement	Nbre de places de reproducteurs
Engraisseur	224	1 650	113 133	35
Naisseur	21	2 074	462	4 140
Naisseur Engraisseur	95	40 157	60 669	16 227
Naisseur Post-Sevrage	11	6 151	5	656
Post-Sevrage	16	18 160	1 145	0
Post-Sevrage Engraisseur	77	30 620	57 718	448
TOTAL REGION	444	99 378	233 153	21 614

BDPORC

Comment s'inscrire?

Pour venir accès à BDPORC, tout éleveur doit d'abord s'inscrire directement sur le portail AGRANET: <http://www.agranet.fr>
Pour cela, il suffit de remplir le formulaire d'inscription qui se trouve dans la rubrique "S'inscrire en ligne", en cochant l'accès au service BDPORC. Une fois le formulaire complété, il ne reste plus à l'éleveur qu'à envoyer un RIB et la demande d'actualisation de paiement par courrier.
Une fois l'ensemble des éléments renvoyé, un mot de passe est transmis à l'éleveur pour qu'il puisse se connecter à BDPORC via le portail AGRANET.

L'accès des éleveurs à AGRANET permet de bénéficier :

- d'une assistance téléphonique gratuite (02 23 41 35 35) en cas de problèmes ou de questions sur l'utilisation de BDPORC
- d'accéder à d'autres services tels que les demandes d'abonnement équinologique ou encore la consultation des résultats de pesée classement UNIPORC
- d'un identifiant (= N° EDE) et d'un mot de passe unique pour l'ensemble des services
- d'un service d'abonnement en ligne

Tarifification des services BDPORC

L'abonnement, l'accès et la consultation des informations dans BDPORC sont gratuits.

L'ensemble des services sont gratuits durant les 3 premiers mois d'utilisation de BDPORC, à compter de l'engagement à AGRANET.

À partir des 3 premiers mois, certains services de BDPORC, sont payants et facturés au prix unitaire de 0,50€:
-Application d'une demande (création ou modification)
-Validation d'un mouvement bovin (basé, modification ou validation)



Site partenaire: Viande de Rhône-Alpes

En partenariat avec Interporc RA, Caprin RA et le Gelra (lapins de chair), Interbever RA a lancé de son côté le site "viande-de-rhone-alpes.com" destiné à promouvoir la démarche AGRI Rhône-Alpes. Pour rappel, la démarche AGRI Rhône-Alpes veille à valoriser auprès des consommateurs l'achat de viandes issues de l'agriculture régionale permettant ainsi de garantir l'origine des produits et de soutenir l'économie de la région.

TRANSPORT

Evolution des codes d'observation liés aux animaux morts et saisies totales au 1er avril 2017



Suite à la demande d'éleveurs de notifier et codifier distinctement, sur le bordereau de pesée, les euthanasies d'animaux en souffrance à l'arrivée à l'abattoir, les services de pesée-classement de la zone UNIPORC OUEST ont fait évoluer la liste actuelle des codes d'observations sanitaires (Codes OBS) avec :

- une simplification de la liste actuelle des codes 86 à 99, en regroupant différents types d'animaux sur un même code (par exemple : les codes 87 (réforme mort transport) et le code 97 (porc mort transport moyenne du lot) seront regroupés en un seul et même code 97 « mort transport »).

- la création de 4 nouveaux codes pour prendre en compte les différents cas d'euthanasie au déchargement ou de mortalité pour accident de transport.

L'équarrissage concernant ces animaux suivra les mêmes responsabilités que leur paiement.

Ces nouveaux codes seront appliqués en Rhône Alpes mais aussi sur les régions Auvergne, Midi-Pyrénées et Aquitaine à partir du 1er avril 2017.

Simplification des intitulés existants

Avant			Après (au 1er Avril 2017)		
Codes	Anciens intitulés	Resp Elev/ Abat	Codes	Nouveaux intitulés	Resp Elev/ Abat*
86	Saisie totale non éviscérée	100/0	86	Saisie totale non éviscérée	100/0
87	Réforme mort transport	50/50	97	Mort transport	50/50
97	Porc mort transport moy du lot	50/50			
88	Réforme mort loge	50/50	98	Mort Loge	50/50
96	Porc mort moy du lot	50/50			
98	Porc mort écurie moy du lot	50/50			
89	Porc mal à pied	100/0	89	Mort avec ICA annoncés	100/0
94	Animal mort mal à pied	100/0			
90	Porc chétif (transport)	100/0	90	Mort Chétif	100/0
91	Porc chétif (écurie)	100/0			
95	Porc de moins 85 kg vif	100/0			
92	Porc saisie sur pied	100/0	92	Saisie sur pied par DDPP	100/0
93	Animal saisie sur pied	100/0			

*La répartition de la responsabilité Eleveur/Abattoir est susceptible d'évoluer en fonction des accords interprofessionnels régionaux.

Nouveaux intitulés pour mieux prendre en considération les euthanasies et les mortalités

		Resp Elev/Abat *	Description	Contrôle par l'abattoir
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	100/0	Tout animal considéré comme non transportable dans le cadre du guide de transportabilité et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir	Photo après euthanasie
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	50/50	Tout animal essoufflé, en agonie, ne pouvant plus se déplacer seul et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir	Vidéo ou certificat vétérinaire
95	Euthanasie déchargement (accident de transport)	0/100	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement nécessitant l'euthanasie de l'animal	Vidéo ou certificat vétérinaire
96	Mort (accident de transport)	0/100	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement ayant entraîné la mort de l'animal	Constat par le porcher

*La répartition de la responsabilité Eleveur/Abattoir est susceptible d'évoluer en fonction des accords interprofessionnels régionaux.

Le point sur la Peste Porcine Africaine (PPA)

Depuis 2014, la PPA est réapparue dans l'Union Européenne continentale (endémique en Sardaigne depuis 1978), en Lituanie, Pologne, Lettonie et Estonie. Des cas ont été confirmés tant chez des porcs domestiques que chez des sangliers.

Au cours de l'été 2016, la diffusion s'est accélérée vers l'Ouest avec l'apparition en Pologne de plus d'une vingtaine de nouveaux foyers, dans des élevages de porcs domestiques. Cette extension progressive témoigne d'une installation durable de la maladie en Europe et donc d'une menace réelle aux portes de notre territoire.

Les risques d'introduction du virus sont multiples :

- Importation d'animaux vivants infectés (porcs ou sangliers) vers des élevages ou parcs de chasse. La faune sauvage via les sangliers constitue également un risque.
- Importation de produits à base de viande de porc ou de sanglier en provenance de zones non indemnes de PPA.
- Véhicules de transport d'animaux vivants ou d'aliment du bétail ayant transités dans une zone non indemne, mal nettoyés et désinfectés ou mouvements de personnes ayant séjournés dans des zones non indemnes.

Il convient donc que CHACUN, éleveurs de porcs ou de sangliers, transporteurs d'animaux vivants ou d'aliments du bétail, chasseurs, détenteurs de parcs et enclos de chasse prenne dans son domaine des mesures de précaution.

Participation à l'action nationale « Optimisation du nettoyage et désinfection des camions de transport d'animaux vivants » en lien avec l'ANSP (Association nationale sanitaire porcine) et l'IFIP.

Objectif : surveillance et prévention de la diffusion des maladies contagieuses de l'espèce porcine



Les moyens :

- recensement et cartographie des stations de lavage sur tout le territoire
- Réalisation d'audits à partir d'une grille élaborée et testée par l'IFIP
- Centralisation et valorisation des données pour établir un état des lieux et envisager les pistes d'amélioration à prévoir (Echanges d'expériences, mesures correctives, investissements

Le calendrier : Réalisation des audits en région au premier semestre 2017 et valorisation sur le second semestre 2017.

Actu en bref:

Environnement:

-L'aide FAM à destination des élevages IED concernant les investissements sur la qualité de l'air (matériel d'épandage, couverture de fosse, ...) sera prochainement reconduite. L'enveloppe disponible devrait être ouverte à l'ensemble des élevages ICPE.

-La parution du BREF est annoncée comme imminente. En revanche, les dossiers de réexamens qui devront être réalisés de façon dématérialisée, ne pourront être traités qu'à partir de la mise à disposition des outils par le Ministère (Juin 2017).

Aides aux investissements bâtiment d'élevage PCAE :

Pour 2017, 2 sessions avec des appels à candidature qui se terminent au 17 Mars 2017 pour la 1ère session et au 13 Juillet 2017 pour la seconde session.

Pour plus d'info, voir le site <http://www.europe-en-rhone-alpes.eu/1299-appels-a-projets-competitivite-des-exploitations.htm#par34406> ou contacter Interporc rhône-Alpes .

A vos agendas!

-L'assemblée générale d'Interporc Rhône-Alpes aura lieu le mercredi 21 juin 2017 à La Tour de Salvagny (69890).

-Le Sommet de l'Elevage 2017 se tiendra les 4, 5 et 6 Octobre à Clermont-Ferrand.

CONTACTS

DOSSIERS DE FINANCEMENT

Cécile MICHON
04 72 69 91 99
cmichon@interporcra.fr

BDPORC/GESTION DEMARCHES QUALITE

Martine DEBUT
04 72 69 91 97
mdebut@interporcra.fr

DOSSIERS ENVIRONNEMENT - ICPE - PLAN D'ÉPANDAGE - RÉGLEMENTATION

Aymeric MAILLOT
04 72 69 91 98
amaillot@interporcra.fr

COMMUNICATION

Agathe BEREYZIAT
04 72 69 91 95
abereyziat@interporcra.fr



INTERPORC
RHÔNE-ALPES

23 rue Jean Baldassini 69364 LYON cedex 07
Tél. 04 72 69 91 99 - Fax 04 72 72 49 25

Auvergne
Rhône-Alpes